

Conseil communal du 4 avril 2002

1 - Procès-verbal de la réunion du 19 février 2002

Approbation (vote)

2 - Démission d'un membre du Conseil communal

Ann Mariet démissionne pour des raisons familiales.

3 - Installation et prestation de serment d'un nouveau Conseiller communal.

Ann Mariet est remplacée par Jean-Pierre Decelle (membre IC après avoir siégé lors d'une législature précédente aux côtés de Claude Monnier).

4 - Tableau de préséance: adaptation.

5 - Voiries

1. Rue Bouvier: aménagement et égouttage: décompte final: approbation (vote)
2. Route Provinciale (RN 273): arrêté de circulation: avis (vote)

6 - Cultes

1. Compte 2000 de la Fabrique d'église de Noirmont: avis (vote)
2. Budget 2002 de la Fabrique d'église de Noirmont: avis (vote)
3. Compte 2001 de la Fabrique d'église de Blanmont: avis (vote)

7 - Services techniques communaux: acquisition de deux véhicules

Principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché, financement: décision (vote)

8 - Ecole communale de Cortil: remplacement des sanitaires. et du chauffage

Principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché, financement: décision (vote)

9 - Plans sociaux intégrés

Rapport financier pour l'exercice 2001: approbation (vote)

10 - Manifeste belge de l'eau

Catherine Brusselmans (ECOLO) demande en quoi cette charte de l'eau va avoir un impact concret sur les pratiques dans la commune: " C'est un manifeste gentillet qui ne résout rien en ce qui concerne les populations défavorisées. "

Adhésion (vote)

11 - Intercommunales SEDILEC et SEDIFIN

Assemblées générales: décisions (vote)

12 - Ordonnance de Police: ratification (vote)

13 - Dépenses supérieures à 500 euros (Information)

14 -Point ajouté par ECOLO: campagne "commune sans OGM"

" Le collège en a discuté et a constaté qu'on ne dispose d'aucun élément fiable, a expliqué le maire. C'est un domaine scientifique de pointe pour lequel nos services ne bénéficient d'aucune information. Par ailleurs, aucune directive contraignante ou non n'émane à ce jour du ministère de l'Agriculture. Nous estimons donc que l'invite de Nature et Progrès est prématurée. "

Échevin mais aussi agriculteur, Vincent Demanet a rappelé qu'une commune n'a aucun droit de contrôle sur des parcelles privées. Cela ressort du ministre concerné. Le secrétaire communal Yves Charlier a ajouté que " la ville de Gembloux, par exemple, n'a aucune responsabilité sur les essais réalisés par les Facultés agronomiques." (extraits de l'article de AD dans Vers l'Avenir).

Huis clos

1. Personnel enseignant: désignations: ratifications (votes)
2. CCAT: remplacement de deux membres (votes)
3. SWDE: désignation d'un nouveau représentant communal (vote)
4. PBE: désignation d'un nouveau représentant communal suppléant à l'Assemblée générale: décision (vote)